Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 9570608
Centre d'intérêt: 610

Corporation professionnelle des conseillers et conseillères d'orientation du Québec.

Au coeur de la formation et des besoins du marché du travail : la personne et ses choix de carrière : mémoire de la Corporation professionnelle des conseillers et conseillères d'orientation du Québec présenté à la Commission de l'éducation chargée de faire le point sur l'enseignement collégial québécois, 1er octobre 1992. -- Mont-Royal : La Corporation, [1992].
30 p. ; 28 cm + résumé (15 p.).

Titre de la couv.

Descripteur(s): Orientation scolaire * Orientation professionnelle * Conseiller d'orientation * Rôle * Réforme scolaire * Politique gouvernementale * Mémoire * Collégial (Ordre d'enseignement)

Le mémoire de la Corporation aborde d'abord la problématique d'ensemble dans laquelle se situe l'orientation scolaire et professionnelle. Il traite ensuite de la problématique de l'orientation des jeunes adultes et des adultes dans le contexte d'un marché du travail mouvant, de l'aide qu'ils reçoivent à ce niveau et de quelques obstacles systémiques à leur orientation. Puis, il commente plus spécifiquement quelques pistes suggérées par le Conseil des collèges concernant l'orientation. Finalement, il formule des recommandations ayant trait à la formation collégiale en s'attardant plus spécialement à l'aide directe et indirecte à l'orientation.

95-70618-B.

069R

RECU le
28 JUIN 1994
Rep.....

99R

CENTRE DE DOCUMENTATION
COLLÉGIALE
1111, rue Lapierre
Lasalle, H

RÉSUMÉ du MÉMOIRE

de la

Corporation professionnelle des conseillers
et conseillères d'orientation du Québec

AU COEUR DE LA FORMATION ET DES BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL: LA PERSONNE ET SES CHOIX DE CARRIERE

présenté à la

Commission de l'éducation
chargée de faire le point sur l'enseignement
collégial québécois

1er octobre 1992

LA CORPORATION PROFESSIONNELLE
DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES
D'ORIENTATION DU QUÉBEC

1100, avenue Beaumont
Bureau 520
Ville Mont-Royal (Québec)
H3P 3E5
Tél. 1-800-363-2643
Mtl. (514) 737-4717
Fax (514) 737-6431

Le Conseil des collèges, à l'instar de tous les partenaires socio-économiques, a accordé une grande place à l'orientation scolaire et professionnelle dans ses réflexions sur l'enseignement collégial québécois. Nous ne pouvons qu'entériner l'importance de cette question qui demeure toujours en filigrane dès que les questions de formation et de main-d'oeuvre sont touchées. Nous croyons cependant que certains aspects des recommandations du Conseil risquent de compromettre l'atteinte des objectifs fixés et nous ne pouvons les passer sous silence.

Nous désirons d'abord faire une mise en garde concernant les prévisions des besoins en main-d'oeuvre et les relances de diplômés. Elles contiennent des indications parfois précieuses sur des tendances du marché du travail mais leur valeur prédictive est limitée compte tenu d'une part, de l'évolution rapide du marché du travail et du fait qu'elles considèrent presqu'exclusivement les emplois traditionnels et, d'autre part, du délai de production de ces données et du délai entre le moment du choix d'un programme d'études (moment où ces données sont utiles aux individus) et le moment de la sortie des études.

Par ailleurs, même si nous pouvions connaître parfaitement les besoins futurs du marché du travail et que nos programmes de formation y étaient parfaitement adaptés, cela ne signifie pas que les individus choisiraient de s'y former en se répartissant exactement selon les besoins du marché du travail.

Nous croyons également qu'il serait illusoire de croire qu'une meilleure information sur les emplois en pénurie, même accompagnée d'une revalorisation sociale des métiers, suffira pour que les individus s'inscrivent dans les programmes de formation concernés. C'est méconnaître à la fois la dynamique de l'individu et celle du travail. Encore faut-il avoir les aptitudes requises et un minimum d'intérêt envers un métier pour envisager de s'y diriger. Encore faut-il qu'un tel choix ait un minimum de sens dans sa vie et représente un potentiel de satisfaction pour susciter une motivation en lien avec ses besoins et sa réalité, une action subséquente et le développement de compétences appropriées. Encore faut-il posséder les antécédants scolaires appropriés (profil d'études, préalables, etc.).

Il faut bien comprendre que, pour l'individu, s'orienter ne signifie pas uniquement obtenir un emploi mais constitue plutôt une projection de son identité personnelle dans une activité professionnelle. La vie professionnelle est une constituante fondamentale de l'identité de la personne; les choix et les changements majeurs ne vont pas nécessairement de soi. Les processus psychologiques régissant les choix professionnels sont les mêmes que ceux régissant les choix personnels. Ainsi, la place d'un emploi dans la vie professionnelle correspond à la place d'un conjoint dans la vie personnelle: ça n'est pas nécessairement interchangeable, on ne s'en sépare pas facilement et ça ne fait pas le même effet si on quitte volontairement ou si on est limogé; on peut s'y accrocher pour des raisons économiques ou par crainte de ne pas en trouver un autre. La comparaison pourrait se poursuivre ainsi pour chacun des aspects de la vie professionnelle et de la vie de couple. S'orienter et se réorienter, ce n'est pas aussi simple qu'il y paraît aux yeux d'une personne qui n'est pas affectée par la situation. Aussi, une aide professionnelle est souvent essentielle pour en arriver à faire des choix garants de succès.

Par ailleurs, nous sommes particulièrement préoccupés par les difficultés qu'éprouvent les jeunes adultes à acquérir un sens de l'identité, à se projeter dans le futur, à formuler des projets et à poursuivre l'atteinte de leurs objectifs personnels et professionnels en faisant face aux obstacles inhérents à la vie. Nous croyons qu'une amélioration de la situation de l'emploi leur amènerait un peu d'espoir mais nous croyons aussi qu'ils ont besoin d'un encadrement beaucoup plus soutenu, encadrement dont ils ne bénéficient pas actuellement dans le réseau collégial.

Ils sont de plus en plus inquiets pour leur avenir, ont de plus en plus besoin d'aide pour s'orienter alors qu'ils en reçoivent de moins en moins compte tenu de la diminution des services d'orientation dans l'ensemble du réseau scolaire. Nous croyons fermement que l'ajout de ressources additionnelles pour assister les jeunes adultes dans leur orientation réduira la durée de la période d'exploration et de doutes de nombre d'entre eux, améliorera les choix et diminuera la fréquence des changements de programme. Cependant, il ne faudrait pas croire que l'exploration et les changements de programme vont disparaître pour autant au niveau collégial.

Il ne fait pas de doute que les jeunes en provenance du secondaire ont à vivre une transition qui demeurera problématique pour un certain nombre d'entre eux, et qu'ils sont à une étape de quête de leur identité qui provoque de la confusion chez certains. Ils sont à une période où ils changent et se découvrent constamment, et ils vivent à une époque où tout change rapidement, y compris les messages extérieurs et les besoins du marché du travail. Ils doivent donc se réajuster constamment pour tenir compte de nouvelles données sur eux-mêmes et sur l'environnement dans lequel ils évoluent. Les changements d'orientation qui en découlent constituent un phénomène normal et tout à fait sain.

On constate que la jeune génération vit dans le monde de l'instantané, elle est à la recherche de l'immédiateté et de l'intensité, ayant peu d'objectifs éloignés clairs. Les effets sur l'orientation sont directs, l'orientation étant ramenée à des choix à court terme. Dès lors, il est normal de se réajuster constamment et de repréciser ses objectifs. De plus, les jeunes adultes se font rappeler régulièrement qu'ils vont changer de carrière au moins cinq fois dans leur vie compte tenu de l'évolution des besoins en main-d'oeuvre. Dans un tel contexte, spontanément, ils ne peuvent qu'envisager des choix à court terme.

Une des conséquences de cette situation est que, règle générale, nous devons consacrer plus de temps à un même individu pour l'habileter à se projeter à plus long terme et à s'engager réellement dans sa carrière. Nous devons l'aider à faire une synthèse, à trouver les liens organisateurs de son expérience individuelle, éléments fondamentaux pour développer le sens de sa propre direction. En réalité, les ressources actuelles en orientation permettent de rencontrer certains élèves pendant une durée moyenne de deux à quatre heures chacun, ce qui s'avère nettement insuffisant dans certains cas. D'autres n'ont jamais accès aux services d'orientation parce qu'ils ne sont pas classés comme prioritaires au moment où ils auraient besoin d'une consultation (par exemple, dans certains collèges à la session d'hiver, les élèves de la quatrième session du secteur général sont considérés comme une clientèle prioritaire parce qu'ils doivent faire leurs demandes d'admission à l'université, les autres étant invités à revenir à la session suivante).

La situation pour la clientèle adulte est encore pire. Alors qu'on les incite à se recycler constamment, ils n'ont généralement accès à aucun service d'orientation avant de s'inscrire dans un programme de formation. Les risques sont grands que les abandons et les changements de programme soient nombreux parmi cette clientèle, ce que nous observons d'ailleurs. Nous avons également observé que lorsque les adultes ont accès à des services d'orientation avant de s'inscrire, la durée de la consultation est généralement moins longue. En effet, lorsqu'ils ont dû s'inscrire à un programme de formation avant d'avoir accès à ces services, leur choix n'a pu être validé auparavant et les inquiétudes ont grandi quant à la pertinence de leur choix, quant au risque de perdre du temps, entraînant une durée de consultation plus longue, sans compter des changements d'orientation qui auraient pu être évités. De plus, les services d'orientation et d'encadrement dont ils auraient besoin pour mener à terme leurs études une fois inscrits sont aussi nettement insuffisants; dans certains collèges, ils sont même inexistants. La rentabilité économique d'offrir des services d'orientation à tout adulte inscrit ou en voie de s'inscrire dans un programme de formation collégiale apparaît très évidente.

RECOMMANDATIONS

La formation collégiale

La formation collégiale s'inscrit dans un contexte social et ne peut pas faire fi des besoins du marché du travail, ni de ceux des individus. Sans être assujettie à tous les impératifs qu'on voudrait lui imposer, elle doit cependant tenir compte de la réalité dans laquelle elle s'inscrit.

En ce sens, **la formation collégiale doit privilégier une approche plus globale et plus substantielle que les qualifications directes pour les emplois prévus par les besoins du marché du travail.** Elle doit être conçue comme un processus continu, à savoir elle n'est jamais finale bien qu'elle comporte des étapes pouvant mener au marché du travail. Elle doit donc fournir à l'individu les outils pour la prise en charge de son propre développement ultérieur et pour la maîtrise de sa contribution professionnelle.

La formation doit aussi comporter un certain équilibre permettant des apprentissages suffisamment fondamentaux et transférables pour assurer une certaine polyvalence, et des apprentissages suffisamment fonctionnels pour assurer l'accomplissement d'un rôle professionnel.

Une réelle formation de base développe les habiletés personnelles nécessaires à toute spécialisation (profondeur d'un champ disciplinaire) et à la polyvalence (largeur du domaine disciplinaire). Les contenus varient constamment et doivent servir de prétexte pour développer les mécanismes de pensée et d'actions, d'outils pour développer des perspectives plus larges que la seule spécialisation. Compte tenu des besoins actuels, il est essentiel que la formation postsecondaire développe la capacité d'aller plus loin que ce qui est appris en cours de formation. L'intégration, la prospective, l'interdisciplinarité, les connexités doivent faire partie des perspectives envisagées.

Les connaissances doivent être mises en relation et ce, d'autant plus que le morcellement des programmes de formation par matière atténue considérablement la perception des liens qui existent entre elles et leur pertinence respective. Certains chercheurs proposent que chaque cours soit construit autour de quatre éléments:

- situer la connaissance dans une problématique liée au développement historique de nos connaissances (histoire),
- présenter les connaissances actuelles selon les problématiques retenues dans les disciplines (science),
- enseigner comment on s'y prend pour résoudre des problèmes dans la discipline abordée (technologie),
- et finalement amener à réfléchir sur les activités humaines (philosophie).

(Saint-Onge, Michel, "Apprendre c'est penser", Vie Pédagogique 77, mars 1992, p.16-21.)

On veut souvent simplifier l'apprentissage en isolant les composantes du savoir mais on peut aussi les simplifier en les intégrant dans un tout cohérent et en situant les éléments par rapport à ce tout.

L'aide directe et indirecte à l'orientation

Les pistes d'action envisagées par le Conseil des collèges pour l'aide à l'orientation peuvent constituer des pistes à explorer. Cependant, elles sont parfois présentées d'une façon qui risque d'en compromettre les résultats par un côté un peu mécaniste, ne tenant pas compte des conditions essentielles à son succès. Alors que le rapport Parent présentait l'orientation comme le pivot de la formation collégiale, le rapport du Conseil le présente plutôt comme un problème à résoudre, enlevant ainsi la dynamique d'un processus propre à tout être humain. Il ne faudrait pas oublier que c'est aussi cette dynamique qui est la base du développement des ressources humaines d'une société et qui mobilise les gens à passer à l'action pour apporter leur contribution à cette société. Fournir les ressources appropriées, pour permettre à chaque individu de donner une direction et un sens à sa formation, constitue certes un investissement rentable tant pour l'avenir de la société que pour l'avenir des individus qui la composent.

La vision qui prévaut fréquemment à l'effet qu'il vaut mieux investir dans des projets de nature économique pour créer de l'emploi, car s'il y a beaucoup d'emplois il n'y aura plus de problème d'orientation, est un peu simpliste. C'est oublier de considérer le spectre plus ou moins étendu des emplois qu'une personne peut occuper. C'est également oublier que d'avoir beaucoup de possibilités n'entraine pas nécessairement la capacité de faire des choix. Un but ne peut être imposé de l'extérieur, toute personne doit s'approprier ses buts pour qu'ils deviennent significatifs et mobilisateurs.

Tout comme le Conseil des collèges (p. 173), nous croyons que **des efforts et des ressources doivent être investis, au secondaire, dans diverses actions qui permettraient aux jeunes de mieux préciser leur orientation scolaire et professionnelle.** Cependant, nous croyons qu'une attention particulière doit être accordée à **tous les élèves, et ce dès leur entrée**, dont l'orientation ne relève pas d'un choix ferme ou éclairé et non pas seulement à ceux qui s'orientent vers des études préuniversitaires. Nous croyons qu'il est aussi dommageable, pour la société et pour l'individu, qu'un individu s'engage aveuglément dans un programme de formation professionnelle.

Nous croyons que **les "élèves à risque" et ceux dont les motivations pour les études collégiales sont imprécises devraient avoir accès à des ressources professionnelles en orientation pour les aider à préciser leurs motivations et leurs difficultés.** Nous croyons que de telles ressources doivent être accessibles à tous les élèves, et non pas seulement aux candidats aux études préuniversitaires. **Si nous désirons faciliter l'accès aux études techniques, nous devons aussi investir des ressources pour assurer des services permettant à ces candidats de préciser leurs motivations et d'obtenir de l'aide pour faire face aux difficultés qui pourraient entraver la réussite de leur projet professionnel.**

Nous sommes en désaccord avec l'idée d'orienter automatiquement vers une propédeutique ou des activités d'exploration les candidats jugés "élèves à risque ou à motivation douteuse". Les expériences montrent que de telles activités sont beaucoup moins efficaces lorsqu'elles sont obligatoires que lorsqu'elles sont volontaires.

De plus, il est illusoire de penser que nous pouvons déterminer, pour les candidats, le moment où ils "deviendront sûrs de leur choix et adéquatement motivés". Aucun programme d'exploration ne peut prétendre à un tel résultat surtout s'il n'est pas intégré dans une démarche d'orientation plus large. L'exploration n'a aucune résonance si elle n'est pas précédée par une étape de questionnement sur soi permettant de baliser l'exploration, et si elle n'est pas suivie d'une intégration de ces nouveaux éléments pour leur donner une signification personnelle.

Le cheminement vocationnel est une démarche essentiellement individuelle et il ne peut être déterminé par l'extérieur; il peut être aidé, stimulé mais jamais imposé. **Il faut intensifier les services d'orientation mais imposer un programme de propédeutique ou d'exploration uniforme à tous les élèves à risque ou incertains serait contre-productif car contraire aux buts d'autodétermination visés par une orientation motivante et mobilisante.** Une propédeutique ou un programme d'exploration ne garantissant pas une attention particulière au cheminement personnel produira des résultats mitigés qui pourront être provoqués par le hasard ou le simple passage du temps, ou des résultats contraires en provoquant un abandon, une fuite ou une résistance. **Des projets de ce type peuvent être offerts sur une base volontaire, accompagnés d'un support individuel, mais jamais imposés.**

Par ailleurs, il ne faudrait pas croire que d'inclure des cours d'orientation dans les programmes de propédeutique ou dans les programmes exploratoires réglera les problèmes d'orientation vécus dans les collèges. Le processus d'orientation se prête très mal à la formule des cours trimestriels; l'orientation demeure un cheminement personnel ayant ses impératifs. On ne pourra jamais établir un tempo de groupe classe respectant les tempos des individus du groupe alors que le moment d'une intervention ou d'une expérience est crucial dans l'orientation. Sans cela, l'intervention, l'expérience ou l'information transmise n'ont aucune signification et ne stimulent en rien le développement vocationnel des personnes visées.

L'expérience a d'ailleurs été tentée au niveau secondaire avec les cours d'Éducation au choix de carrière et les résultats ne militent pas en faveur de l'application d'une telle formule au niveau collégial. Nous constatons que les élèves ont reçu des cours, en soi pertinents mais que bien souvent ils n'ont rien retenu des informations reçues car elles n'avaient aucune signification pour eux à ce moment-là. Le rythme déterminé par cette formule ne correspond pas au rythme individuel d'un processus aussi personnel et ne fait que ressortir l'importance du "timing" et d'un encadrement adéquat par des ressources professionnelles en orientation. Les expériences du secondaire concernant l'exploration technique ne semblent pas non plus avoir donné des résultats probants en cette matière et n'ont aucunement stimulé la maturité vocationnelle. De tels programmes peuvent simplement constituer une autre voie d'attente au collégial. Dans ces conditions, **nous croyons préférable d'utiliser les programmes réguliers comme programmes exploratoires et d'offrir un encadrement adéquat et des services d'orientation; les programmes réguliers auraient au moins le mérite de permettre d'explorer un vrai programme et de constituer un vrai test de la réalité.**

En plus de ces quelques commentaires sur les propositions du Conseil des collèges quant à l'aide à l'orientation, nous croyons que de nombreuses mesures pourraient améliorer grandement la situation et en conséquence nous recommandons les mesures suivantes:

- **Investir des ressources supplémentaires, au secondaire, pour mettre en place diverses actions pour aider les jeunes à mieux préciser leur orientation scolaire et professionnelle.**

- **Offrir des services d'orientation à toute personne qui désire s'inscrire dans un programme de formation collégiale lorsqu'elle en manifeste le besoin et qu'elle n'a pas déjà accès à de tels services dans son milieu.**

- **Investir des ressources suffisantes pour permettre l'accès à des services d'orientation à tout élève inscrit à l'enseignement collégial et ce, dès le début de sa formation.**

- Mettre en place un système de reconnaissance des acquis de formation à la grandeur du réseau collégial pour faciliter l'accès à la formation continue et éviter les dédoublements de formation.

- Offrir des stages dès le début de la formation technique ou, tout au moins, intégrer des objectifs d'apprentissage pratiques favorisant le contact avec le marché du travail.

- Différencier et harmoniser les programmes de formation professionnelle des trois ordres d'enseignement pour éviter les chevauchements et établir des voies d'accès pour faciliter le passage d'un ordre à l'autre.

- Revoir les programmes de formation pour formuler les objectifs en termes de compétences à acquérir plutôt qu'en termes d'acquisitions de savoirs disciplinaires.

- Prévoir l'organisation de groupes stables pour favoriser l'intégration des nouveaux élèves et fournir les ressources humaines nécessaires à leur encadrement (tutorat, counselling personnel et d'orientation).
- Privilégier l'approche programme pour favoriser le développement de l'identité professionnelle.

- Harmoniser les programmes sociaux pour permettre le retour aux études à temps plein des personnes bénéficiaires de prestations d'assurance-chômage ou de bien-être social.

Outre les consultations directes offertes aux élèves, de nombreuses actions sont possibles pour les conseillers et conseillères d'orientation. En leur donnant les moyens de jouer pleinement leur rôle d'expert-conseil auprès des différentes instances du réseau collégial, il est possible de rendre les collèges plus "orientants". Nous vous citons ici des exemples d'actions qui ont déjà été expérimentées dans l'un ou l'autre des collèges québécois. Toutes ces actions ont apporté une contribution précieuse mais elles demeurent toutes exceptionnelles compte tenu de l'ampleur de la tâche et du nombre extrêmement limité de conseillers et de conseillères d'orientation dans le réseau collégial. Nous croyons qu'une augmentation des ressources professionnelles en orientation permettraient de mettre en oeuvre des actions prometteuses.

Actions possibles par les conseillers et conseillères d'orientation

- Rencontrer les élèves ayant besoin d'une aide personnalisée concernant l'orientation, l'adaptation et l'aide à l'apprentissage (individuellement ou en groupe).

- À partir des consultations individuelles et de groupes, ressortir les problèmes systémiques et des problèmes particuliers (ponctuels ou récurrents) et les transmettre aux instances concernées afin d'envisager avec eux des interventions pertinentes pour modifier la situation problématique.

- Offrir des ateliers sur des thèmes reliés à l'orientation, l'adaptation et l'aide à l'apprentissage.

- Établir des liens avec les employeurs pour qu'ils viennent rencontrer les élèves et que les élèves puissent aller les rencontrer dans les milieux de travail.

- Organiser des activités de parrainage entre des gens en emploi (anciens élèves) et des élèves.

- Organiser des journées-carrières, des conférences, des visites industrielles accompagnées d'activités d'échange pour permettre l'intégration des informations recueillies à ces occasions.

- Organiser des sessions d'information et d'accueil pour les nouveaux élèves afin de les familiariser avec leur programme, le milieu et ses ressources et leur fournir une instrumentation pour bien démarrer.

- Soutenir et stimuler la participation des parents, notamment par l'organisation de conférences, de rencontres (avec les parents et les comités de parents) et la préparation de brochures sur les différents aspects de l'orientation scolaire et professionnelle et la réussite scolaire de leurs enfants.

- Organiser des rencontres avec les groupes de première session pour faire le point sur leurs objectifs professionnels et les moyens à mettre en oeuvre pour les atteindre.

- Organiser des rencontres avec les groupes de troisième session du secteur préuniversitaire pour préparer leurs choix de programmes universitaires.

- Organiser des rencontres avec les groupes de cinquième session du secteur technique pour faire le point sur leur cheminement professionnel et préparer leur insertion au marché du travail.

- Intervenir dans les cours d'initiation à la profession des programmes techniques pour aider les élèves à faire le point sur leur choix.

- Intervenir auprès des instances statutaires du collège (conseil d'administration, comité exécutif, régie administrative, directions générale et pédagogique, commission pédagogique, etc.) pour suggérer différents moyens de rendre le collège plus orientant.

- Fournir une expertise-conseil auprès des professeurs en ce qui concerne l'encadrement des élèves aux prises avec des difficultés personnelles ou scolaires.

- Fournir une expertise conseil auprès des départements afin de prévoir notamment, un moment de réflexion sur l'identité professionnelle au moment des stages ou d'activités particulières, de fournir une sensibilisation à la problématique des filles dans certains programmes techniques, etc.

- Alimenter les professeurs du secteur préuniversitaire quant aux carrières reliées à la discipline qu'ils enseignent de façon à ce qu'ils abordent ces questions avec les élèves et suscitent une réflexion sur leur orientation par le biais du lien entre cette discipline et le travail.

- Sensibiliser les professeurs à l'importance de situer la place de la discipline qu'ils enseignent dans l'évolution du monde et de parler de l'histoire de la discipline afin d'aider les élèves à acquérir le sens du temps et les aider ainsi à se projeter dans le futur.

- Mettre sur pied des réseaux d'entraide vocationnelle par les pairs.

- Mettre sur pied des programmes de dépistage des élèves en difficulté et prévoir les programmes d'intervention appropriés.

- Constituer des équipes volantes d'aide à l'apprentissage et répondre aux besoins ponctuels d'un groupe programme ou d'un groupe classe lorsque le besoin se fait sentir.

- Mettre sur pied des programmes particuliers pour les adultes effectuant un retour aux études après plusieurs années d'absence.

- Mettre sur pied des centres de bilan de carrière pour les adultes désirant faire un retour aux études.

Pour mettre en place de telles actions, il faudra cependant investir dans les services d'orientation et augmenter les ressources humaines. Nous croyons que la seule façon d'assurer des services adéquats, et même un minimum de services dans certains collèges, est de réserver une enveloppe budgétaire spécifique pour les services d'orientation.

CONCLUSION

La Corporation professionnelle des conseillers et conseillères d'orientation du Québec espère depuis longtemps la mise en place d'un véritable système d'orientation dans le réseau collégial. Nous espérons que nos commentaires serviront à éclairer les choix que le gouvernement s'apprête à faire en cette matière.

Le titre de notre mémoire: "Au coeur de la formation et des besoins du marché du travail: la personne et ses choix de carrière" résume assez bien la place que prend l'orientation scolaire et professionnelle dans la dynamique de la société.

Tout au long de ce mémoire, nous avons abondamment illustré que l'orientation est l'élément essentiel qui motive et anime les personnes à s'engager dans un programme de formation, à y réussir et à s'intégrer au marché du travail. Nous croyons fermement que d'investir dans des ressources professionnelles en orientation permettra au réseau collégial d'atteindre ses objectifs plus efficacement et de façon plus satisfaisante pour les personnes qui le fréquentent.

Nous avons également tenté de faire ressortir un certain nombre d'actions à mettre en place pour rendre les collèges plus orientants et pour aider les personnes à ce niveau. Il y en aurait évidemment d'autres à développer et nous pouvons vous assurer de l'entière collaboration des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour ce faire.